



Commune d'ELLEZELLES

## Formulaire de **déclaration** d'organisation d'un événement,

A envoyer au Bourgmestre au minimum **40 jours avant l'événement.**

[prevention@ellezelles.be](mailto:prevention@ellezelles.be) – Mr Dominique Noiret – 068/54.42.33

! Veuillez consulter la réglementation de la zone de secours WAPI concernant la sécurité des événements

[www.zswapi/organiser-un-evenement](http://www.zswapi/organiser-un-evenement)

### **A remplir par l'organisateur**

#### **Organisateur** (obligatoirement une personne majeure)

Nom et prénom .....

Ou Association.....

Représentée par.....

Tél/gsm.....

Adresse.....

Mail et/ou site internet.....

Date de naissance :...../...../.....

#### **Lieu de la manifestation**

Nom de la salle ou du local ou lieu précis : .....

Adresse.....

Téléphone.....

Capacité maximale.....

Avez-vous consulté le Règlement d'ordre intérieur de la salle ?

- Oui    Non    Il n'y en a pas

#### **Assurance de l'événement**

Identification de la compagnie :.....

Objet du contrat :.....

N° du Contrat :.....

Validité du ...../...../..... au ...../...../.....

#### **Type de manifestation**

Date(s) .....

Type de manifestation(1) .....

Horaire(s) prévu(s) .....

Type de récipients pour les boissons .....  
Evaluation du nombre de participants .....  
Localisation du parking.....  
Nombre d'entrées lors de la dernière manifestation.....  
Animateur musical :

Nom de la personne.....  
Tél/Gsm.....  
Adresse.....  
Type de musique.....

**Service de gardiennage privé agréé** oui/non

Si oui, Nom du service .....  
Nombre d'agents .....  
Signe distinctif : joindre une copie à ce formulaire.  
**Joindre impérativement une copie du contrat d'engagement.**

**Personnes de contact pendant la soirée**

Nom.....  
Gsm.....  
  
Nom.....  
Gsm.....

---

(1) Exemple : Anniversaire, bal, karaoké, concert, souper, banquet, etc

(2) Formulaire disponible dans le « Vade Mecum d'organisation d'événements » et sur le site internet  
<http://vademecum.marche.be>

**Publics concernés :**

a) Nombres de personnes attendues : o – de 500

o De 500 à 2000 - o De 2000 à 5000

o De 5000 à 30 000 - o De 30 000 à 100 000

o + de 100 000

Effectif d'acteurs : ..... Tranche d'âge : .....

Effectifs publics : ..... Tranche d'âge : .....

b)

- Public familial et/ou « passible »
- Public assis
- Présence de handicapés
- Antécédents de hooliganisme
- Public jeune et/ou « dynamique »
- Public debout
- Présence de VIP

- Menace de hooliganisme

c) Participants actifs :

- Professionnels                      o Amateurs                      o Mixte
- Contraintes imposées à l'organisateur

d) Risque encourus par les participants actifs :

.....  
.....  
.....

**Localisation de la manifestation**

Situation et implantation (plan à annexer sous format A3 de préférence

.....  
.....  
.....

**Superficie totale occupée**

- Par l'événement

.....

- Par le public

.....

- Surface plane
- Surface accidentée

**Structure provisoire (ex : chapiteau, tribune...)**

OUI/NON

- Chapiteau(x)

OUI/NON

- Si oui :
- Situation : .....
  - Surface : .....
  - Nombre de places : .....
  - Accessible au public    oui/non
  - Moyen de chauffage    oui/non

- Gradins

OUI/NON

- Si oui :
- Situation : .....
  - Surface : .....
  - Nombre de places : .....

- Autres :

**Bâtiments en dur utilisés**

OUI/NON

- Si oui :
- Situation : .....
  - Nombre de places : .....
  - Gradins    oui/non
  - Téléphone : ...../.....

**Circulation et voie d'accès sur le site**

Le plan du secteur avec nom des rues est à annexer au plan de situation

**Proposition d'accès au lieu de la manifestation**

L'(les) entrée(s), la (les) sortie(s) et l' (les) accès des services de secours sont à notifier sur plan de situation.

**Parkings**

a) Localisation souhaitée/endroit de stationnement prévus sur

o Terrains privés o Domaine public

b) Nombre d'emplacements nécessaires : .....

**Si encadrement du public**

Perception d'un droit d'entrée pour les spectateurs OUI/NON

Protection de celui-ci, surveillance interne de la manifestation

- Contrôle des entrées (fouille...) OUI/NON

- Signaleurs OUI/NON

Si oui : Nombres de personnes : .....

- Service d'ordre privé OUI/NON

Si oui : Nom du service : .....

Nombre de personnes : .....

Tâches du personnel du service d'ordre privé :

.....

.....

- Entreprise de Gardiennage reconnue OUI/NON

Si oui : Nom de l'entreprise : .....

Nombres de personnes :

Tâches du personnel de l'entreprise de gardiennage :

.....

.....

- Y-a-t-il des agents de sécurité formés à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie OUI/NON

**Mesures de police souhaitées par l'organisateur**

o Interdiction de stationnement

Précisez :

.....

.....

- Voie à sens unique

Précisez :

.....  
.....

- Interdiction de circulation

Précisez :

.....  
.....

- Encadrement de cortège

Précisez :

.....  
.....

- Encadrement du public

Précisez :

.....  
.....

- Autres à définir :

.....  
.....

**Renseignements divers**

- a) Présence de barrières OUI/NON
  - « Nadar » OUI/NON
  - « Héras » OUI/NON
  - Barrières « gardées » OUI/NON
- b) Présence d'un podium OUI /NON
- c) Présence d'eau potable OUI/NON

Si oui : localisation du ou des points à alimenter

.....  
.....  
.....

- d) Logements sur site OUI/NON

Si oui :     o Acteurs                             o Spectateurs

Type de logement :

Nombre d'emplacements :

.....

e) Les installations mises en place (podium, chapiteau, stand...) sont-elles réalisées par plusieurs entreprises : OUI/NON

Si oui : y-a-t-il un coordinateur de sécurité OUI/NON

Si oui : Nom

Adresse

Tél. ou GSM.

f) Autres renseignements pouvant intéresser la sécurité :

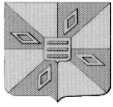
.....

.....

L'organisateur déclare sur l'honneur avoir complété sincèrement et en toute objectivité les questions susmentionnées et supporte l'entière responsabilité des réponses fournies

Fait à ....., le .....

L'organisateur.



## **Attestation de réception des consignes de sécurité dans le cadre d'une occupation temporaire d'un bâtiment par un groupe extérieur**

NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....

Manifestation : .....

Date(s) :

Je soussigné(e) (*Nom, fonction*) .....

déclare être responsable de l'activité :

.....  
.....

Je reconnais avoir reçu du responsable de l'établissement (ou de son représentant),  
les consignes en matière de sécurité, prévention des incendies, accidents et incidents.

Je m'engage à faire respecter les consignes aux membres de mon groupe.

.....

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**A remplir par la police** (si nécessaire)

**Avis du service de police :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**A remplir par le Service d'incendie concerné** (si nécessaire)

**Avis du Service d'incendie :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## Evaluation COAMU des besoins médicaux

(Réservation à l'administration)

<u>Type de manifestation</u>	
<u>Privée</u>	
<u>Publique</u>	
<u>Caractère (Amical)</u>	
<u>Caractère (Compétition)</u>	
<u>Sport Moteur</u>	
<u>Sport Cycliste</u>	
<u>Sport autre</u>	
<u>Concert/Festival</u>	
<u>Fête Folklorique</u>	

<u>Aménagement du site</u>	
<u>Etendue &lt; 1 Ha</u>	
<u>Etendue &gt; 1 Ha &lt;&gt; 1 Km<sup>2</sup></u>	
<u>Etendue &gt; 1 Km<sup>2</sup></u>	
<u>Extérieur Site fixe</u>	
<u>Extérieur itinérant</u>	
<u>Intérieur</u>	
<u>Structure permanente</u>	
<u>Structure provisoire</u>	
<u>Structure à Plat</u>	
<u>Structure à Niveaux</u>	
<u>Structure à Risques</u>	
<u>Accès facile des secours extérieurs</u>	
<u>Accès facilité des secours extérieurs</u>	
<u>Accès difficile des secours extérieurs</u>	
<u>Restauration</u>	
<u>Débit de boissons</u>	
<u>Logement sur Site (Acteurs)</u>	
<u>Logement sur Site (Spectateurs)</u>	

<u>Affluence</u>	
<u>Nb &lt; 500</u>	
<u>Nb &gt; 500 &gt;&lt; 2.000</u>	
<u>Nb &gt; 2.000 &gt;&lt; 5.000</u>	
<u>Nb &gt; 5.000 &gt;&lt; 30.000</u>	
<u>Nb &gt; 30.000 &gt;&lt; 100.000</u>	
<u>Nb &gt; 100.00</u>	

<u>Type de Public</u>	
<u>Risque faible (Calme)</u>	
<u>Risque modéré</u>	
<u>Risque moyen</u>	
<u>Risque élevé</u>	
<u>Consommation Psychotropes</u>	
<u>Présences de Personnes Handicapées</u>	

<u>Présence de VIP</u>	
------------------------	--

<u>Facteurs aggravants</u>	
<u>Durée &lt; 6 heures</u>	
<u>Durée 6 h &gt;&lt; 12 Heures</u>	
<u>Durée &gt; 12 heures</u>	
<u>Antécédent négatif</u>	
<u>Pyrotechnique – Armes à feu</u>	
<u>Présence de gros animaux</u>	
<u>Sold Out</u>	
<u>Rayonnement International</u>	
<u>Circonstances Extérieures</u>	

<u>Délais d'intervention SMUR</u>	
<u>&lt; 12 min</u>	
<u>12 min &gt;&lt; 20 min</u>	
<u>&gt; 20 min</u>	
<u>Si sans antécédent</u>	
<u>Si antécédents positif</u>	



**Prescriptions minimales – Chapiteaux**

Lors de l'installation d'un chapiteau, vous devez uniquement solliciter une visite de prévention incendie si votre chapiteau a une superficie supérieure à 200 m<sup>2</sup> ou si l'autorisation qui vous a été fournie par la commune le précise. La demande de visite doit être effectuée par l'organisateur directement à la Zone de Secours au minimum 15 jours avant l'évènement, faute de quoi la visite ne peut être garantie.

Par ailleurs, que votre chapiteau doive faire l'objet d'une visite ou non, vous êtes tenus de respecter les prescriptions minimales de sécurité ci-dessous :

Il faut préserver un accès de 4 m de large pour que les services de secours puissent atteindre le chapiteau avec un véhicule.

Les bouches d'incendie doivent rester accessibles et opérationnelles.

Le chapiteau doit être monté en respectant les conditions du fournisseur, notamment en termes d'amarrage.

En cas d'utilisation après la tombée du jour, un éclairage suffisant doit fonctionner dans un périmètre de 50 m autour du chapiteau, jusqu'à une heure après la fin effective de la manifestation.

La capacité maximale d'un chapiteau de moins de 200 m<sup>2</sup> est de 250 personnes. Si la superficie du chapiteau est supérieure à 200 m<sup>2</sup>, la capacité maximale du chapiteau est fixée par la zone de secours de Wallonie Picarde (les pompiers) en fonction de la superficie, des équipements qui y sont installés et de la possibilité d'installer des sorties de secours.

Le nombre minimum de sorties de secours est déterminé en fonction du nombre de personnes admissibles :

- De 1 à 50 personnes → 1 sortie
- 51 à 100 personnes → 2 sorties
- De 101 à 200 personnes → 3 sorties
- Plus de 200 personnes → 1 sortie supplémentaire par tranches de 100 personnes ou fraction de ce nombre.

Les sorties de secours sont équitablement réparties sur les différentes façades. Elles doivent permettre au public de se rendre jusqu'à la voie publique (pas d'obstacle dans la voie d'évacuation menant jusqu'à la sortie de secours et dans la voie d'évacuation entre la sortie de secours et la voie publique).

Aucun objet ne peut se trouver dans les dégagements et voies d'évacuation.

Les sorties doivent être signalées par des pictogrammes.

En cas d'utilisation nocturne, un éclairage de sécurité doit être prévu, dont la puissance est suffisante pour permettre une évacuation aisée (un bloc autonome au-dessus de chaque sortie et tous les 10 m dans les voies d'évacuation).

Pas de moyens de chauffage autorisés à l'intérieur du chapiteau.

Pas de bouteilles de gaz à l'intérieur du chapiteau, pas de pétrole liquéfié ni de liquide inflammable.

Pas d'appareils de cuisson, de friteuses, de barbecue, etc. à l'intérieur du chapiteau.

Les appareils électriques doivent être porteurs du label CE ou similaire en normes européennes. Ils doivent être alimentés par des circuits avec terre, adaptés à la puissance des appareils. Ces circuits sont protégés par des disjoncteurs différentiels et autres protections thermiques adaptées aux puissances demandées. Les cordelières et rallonges ne pourront gêner les mouvements de foule. Il est interdit de fumer à l'intérieur du chapiteau.

Il est interdit de déposer des matières combustibles ou inflammables (papiers, cartons, emballages, paille, etc.) dans le chapiteau ou à moins de 4 m des parois.

Il est interdit de décorer le chapiteau avec des matières combustibles ou inflammables. Les vélums sont strictement interdits. Les éléments de décor devront être classés au minimum A2 en ce qui concerne la réaction au feu.

La toile du chapiteau et l'agencement principal intérieur doivent être classés au minimum A2 en ce qui concerne la réaction au feu.

Les déchets seront stockés à plus de 4 m du chapiteau, dans une zone inaccessible au public.

Des extincteurs sont prévus en nombre suffisant. On prévoit un minimum de 1 extincteur à poudre polyvalente de 6 kg par 150 m<sup>2</sup> de surface. Ces extincteurs peuvent être remplacés par des extincteurs à mousse (moins de dégâts s'ils sont déclenchés accidentellement – laissé au choix de l'organisateur).

Un extincteur à dioxyde de carbone de 5 kg sera placé à proximité des tableaux principaux d'électricité ainsi qu'à proximité des appareils utilisant une forte puissance électrique (à la régie).

Le matériel de lutte contre l'incendie sera identifié par les pictogrammes adéquats, en conformité avec l'AR du 17.06.1997 concernant la signalisation de sécurité et de santé au travail.

Les extincteurs doivent avoir été contrôlés, la date du dernier contrôle ne peut être supérieure à un an.

Un éclairage uniforme blanc et permanent devra être prévu à l'intérieur du chapiteau afin de permettre l'identification visuelle des personnes, cet éclairage sera immédiatement actionné par l'organisateur ou son préposé sur demande des forces de police, du service de gardiennage ou des services de secours.

L'organisateur sera particulièrement attentif à la surveillance des conditions météorologiques et prendra les mesures adéquates (notamment en prévision de vents violents).

#### **Contrôle du chapiteau :**

Si la superficie est supérieure à 200 m<sup>2</sup>, l'organisateur doit commander une visite de prévention auprès de la zone de secours.

Les attestations de conformité suivantes doivent être disponibles dans le chapiteau et doivent être présentées lors de la visite de prévention incendie

- Rapport de contrôle des installations électriques par un service externe de contrôle technique (SECT) ;
- Rapport de contrôle de l'étanchéité de conformité de l'installation gaz (si présente) par un service externe de contrôle technique ;

- Rapport de contrôle de tout matériel suspendu par un service externe de contrôle technique ;
- Attestation prouvant la classe de réaction au feu de la toile du chapiteau ;
- Attestation de tenue au vent du chapiteau comportant l'indication de la vitesse maximale de vent à laquelle le chapiteau peut résister ;
- Attestation prouvant la stabilité, l'amarrage et la qualité de montage du chapiteau, établie par un organisme spécialisé en stabilité ou un ingénieur en stabilité ;
- Attestation prouvant la stabilité et la qualité de montage des tribunes et gradins éventuels, établie par un organisme spécialisé en stabilité ou un ingénieur en stabilité.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter le service Planification par email à l'adresse [planification@zswapi.be](mailto:planification@zswapi.be) ou par téléphone au 069/58.08.95.